
ETABLISSEMENTS FAUVET-GIREL

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 2 006 480 EUROS
SIEGE SOCIAL : 40 BOULEVARD HENRI SELIER – 92150 SURESNES
SIREN 552 064 933 RCS NANTERRE

RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2011

FAUVET GIREL

40 BD HENRI SELLIER

92150 SURESNES

Comptes annuels au 31 décembre 2010

AUDIT SYNTHÈSE

75008 PARIS

SOMMAIRE

BILAN	1
Bilan actif	2
Bilan passif	3
COMPTE DE RESULTAT	4
Compte de résultat partie 1	5
Compte de résultat partie 2	6
ANNEXE	7
Règles et méthodes comptables	8
Informations sur Bilan et Compte de résultat	10
Etat de l'actif immobilisé	11
Etat des amortissements	12
Etat des provisions	13
Etat des échéances, des créances et des dettes	14
Produits à recevoir	15
Charges à payer	16
Charges et produits constatés d'avance	17
Transfert de charges	N/A *
Charges et produits exceptionnels	18
Composition du capital social	18
Variation prov.spéciale, réserve réévaluation	19
Liste des filiales et participations	N/A *
Résultats des cinq derniers exercices	20
DETAIL DES COMPTES	21
Comptes d'actif	22
Comptes de passif	24
Comptes de produits	26
Comptes de charges	27

BILAN

BILAN ACTIF

<i>Rubriques</i>	<i>Montant Brut</i>	<i>Amortissements</i>	<i>31/12/2010</i>	<i>31/12/2009</i>
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires	1 500	1 500		
Fonds commercial	106 209		106 209	106 209
Autres immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	23 850		23 850	23 850
Constructions	278 585	184 821	93 764	95 834
Installations techniques, matériel, outillage	133 393	133 393		
Autres immobilisations corporelles	3 094	3 094		
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	2 124		2 124	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations				4 040
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISE	548 755	322 808	225 946	229 932
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances	41 287		41 287	63 948
Capital souscrit et appelé, non versé				
DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	4 700 000		4 700 000	4 600 000
(dont actions propres :)				
Disponibilités	192 672		192 672	182 449
COMPTES DE REGULARISATION				
Charges constatées d'avance	4 230		4 230	2 432
ACTIF CIRCULANT	4 938 189		4 938 189	4 848 829
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	5 486 944	322 808	5 164 136	5 078 762

BILAN PASSIF

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2010</i>	<i>31/12/2009</i>
Capital social ou individuel (dont versé : 2 006 480)	2 006 480	2 006 480
Primes d'émission, de fusion, d'apport	208 086	208 086
Ecarts de réévaluation (dont écart d'équivalence :)	17 480	17 480
Réserve légale	200 648	200 648
Réserves statutaires ou contractuelles	2 572 790	2 572 790
Réserves réglementées (dont rés. Prov. fluctuation cours)		
Autres réserves (dont achat œuvres originales artistes)		
Report à nouveau	5 192	(48 209)
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	34 227	53 402
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	10 677	10 982
CAPITAUX PROPRES	5 055 580	5 021 658
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	58 600	20 000
Provisions pour charges		
PROVISIONS	58 600	20 000
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers (dont empr. participatifs)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	21 609	14 391
Dettes fiscales et sociales	8 955	9 657
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	19 392	13 056
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance		
DETTES	49 956	37 104
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	5 164 136	5 078 762

Résultat de l'exercice en centimes

34 226,74

Total du bilan en centimes

5 164 135,86

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT (en liste)

<i>Rubriques</i>	<i>France</i>	<i>Exportation</i>	<i>31/12/2010</i>	<i>31/12/2009</i>
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services		12 905	12 905	12 846
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS		12 905	12 905	12 846
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges Autres produits			126 197	130 763
PRODUITS D'EXPLOITATION			139 102	143 609
Achats de marchandises (y compris droits de douane) Variation de stock (marchandises) Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane) Variation de stock (matières premières et approvisionnements) Autres achats et charges externes Impôts, taxes et versements assimilés Salaires et traitements Charges sociales			85 768 9 157 23 977 10 314	70 155 9 050 23 055 9 469
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements Sur immobilisations : dotations aux dépréciations Sur actif circulant : dotations aux dépréciations Dotations aux provisions Autres charges			11 200 7 508	10 131 39 610
CHARGES D'EXPLOITATION			147 923	161 470
RESULTAT D'EXPLOITATION			(8 822)	(17 862)
OPERATIONS EN COMMUN Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS Produits financiers de participations Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			2 048 70 382	2 628 116 504
PRODUITS FINANCIERS			72 430	119 132
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES				
RESULTAT FINANCIER			72 430	119 132
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			63 608	101 271

COMPTE DE RESULTAT (suite)

<i>Rubriques</i>	<i>31/12/2010</i>	<i>31/12/2009</i>
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	33 210	1 650
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	305	305
PRODUITS EXCEPTIONNELS	33 515	1 955
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	74	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	4 040	
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions	38 600	20 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	42 714	20 000
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(9 199)	(18 045)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices	20 182	29 824
TOTAL DES PRODUITS	245 046	264 696
TOTAL DES CHARGES	210 820	211 294
BENEFICE OU PERTE	34 227	53 402

ANNEXE

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos au 31 Décembre 2010.
Le bilan à cette date, avant répartition, fait état d'un total de 5 164 136 €

FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE

La société a vendu la totalité de ses titres de participation au cours de l'exercice 2010.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES *(En application du Code de Commerce - Article L 123-12 à L 123-24)*

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles sont constituées d'un fonds de commerce et d'un logiciel.

Logiciel	linéaire	12 mois
----------	----------	---------

Immobilisations corporelles :

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations). Les taux d'amortissements pratiqués sont les suivants :

Construction	linéaire	2 %	50 ans
Conteneur	dégressif	31,25 %	8 ans
Matériel de transport	linéaire	25 %	4 ans
Matériel en location agencement	linéaire	15 %	6 ans

Immobilisations financières :

Les immobilisations financières correspondent aux titres de participation, et figurent au bilan à leur coût d'acquisition.

Stocks

Néant

Informations sur les VMP :

La société FAUVET GIREL détient au 31/12/2010 des certificats de dépôt pour un montant de 4 700 000 euros. Ils ont une durée maximum de 1 mois et sont rémunérés à taux fixe.

Créances et dettes :

Les créances et dettes sont évaluées à leur valeur nominale.

Les créances sont éventuellement dépréciées par voie de provision pour tenir compte au cas par cas des difficultés de recouvrement.

RENSEIGNEMENTS DIVERS

Engagements hors bilan

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés ne sont pas comptabilisés. Leur montant n'est pas significatif.

Les engagements en matière de pensions ne sont pas comptabilisés. Ils sont évalués à environ 110 000€.

Effectif :

La société compte une salariée au cours de l'exercice clos le 31 Décembre 2010.

CHANGEMENT DE METHODE D'EVALUATION

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

CHANGEMENT DE METHODE DE PRESENTATION

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

INFORMATIONS
BILAN ET RESULTAT

IMMOBILISATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Réévaluation	Acquisit., apports
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DE DEVELOPPEMENT			
AUTRES POSTES D'IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	107 709		
Terrains	23 850		
	<i>Dont composants</i>		
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui	200 759		
Const. Install. générales, agencements, aménagements	68 696		9 130
Install. techniques, matériel et outillage industriels	133 393		
Installations générales, agencements, aménagements	3 094		
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			2 124
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	429 792		11 254
Participations évaluées par mise en équivalence			
Autres participations	4 040		
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 040		
TOTAL GENERAL	541 541		11 254

Rubriques	Virement	Cession	Fin d'exercice	Valeur d'origine
FRAIS D'ETABLISSEMENT ET DEVELOPPEMENT				
AUTRES POSTES IMMOB. INCORPORELLES			107 709	
Terrains			23 850	
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui			200 759	
Constructions, installations générales, agencements			77 826	
Installations techn., matériel et outillages industriels			133 393	
Installations générales, agencements divers			3 094	
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes			2 124	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			441 046	
Participations évaluées par mise équivalence				
Autres participations		4 040		
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		4 040		
TOTAL GENERAL		4 040	548 755	

AMORTISSEMENTS

<i>Rubriques</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Dotations</i>	<i>Reprises</i>	<i>fin d'exercice</i>
FRAIS D'ÉTABLISSEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 500			1 500
Terrains				
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui	163 719	3 481		167 199
Constructions installations générales, agencemnts, aménagmnts	9 903	7 719		17 622
Installations techniques, matériel et outillage industriels	133 393			133 393
Installations générales, agencements et aménagements divers	3 094			3 094
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique, mobilier				
Emballages récupérables, divers				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	310 108	11 200		321 308
TOTAL GENERAL	311 608	11 200		322 808

<i>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES</i>							
<i>Rubriques</i>	<i>Dotations</i>			<i>Reprises</i>			<i>Mouvements amortissements fin exercice</i>
	<i>Différentiel de durée et autres</i>	<i>Mode dégressif</i>	<i>Amort.fisc. exception.</i>	<i>Différentiel de durée et autres</i>	<i>Mode dégressif</i>	<i>Amort.fisc. exception.</i>	
FRAIS ETBL AUT. INC.							
Terrains							
Construct.							
- sol propre							
- sol autrui							
- installations							
Install. Tech.							
Install. Gén.							
Mat. Transp.							
Mat bureau							
Embal récup.							
CORPOREL							
Acquis. titre							
TOTAL							

<i>Charges réparties sur plusieurs exercices</i>	<i>Début d'exercice</i>	<i>Augmentations</i>	<i>Dotations</i>	<i>Fin d'exercice</i>
Frais d'émission d'emprunts à étaler Primes de remboursement des obligations				

PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

Rubriques	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions gisements miniers, pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30 % Implantations étrangères avant 01/01/92 Implantations étrangères après 01/01/92 Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées	10 982		305	10 677
PROVISIONS REGLEMENTEES	10 982		305	10 677
Provisions pour litiges Provisions pour garanties données aux clients Provisions pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Provisions pour pensions, obligations similaires Provisions pour impôts Provisions pour renouvellement immobilisations Provisions pour gros entretiens, grandes révis. Provisions charges soc. fisc. sur congés à payer Autres provisions pour risques et charges	20 000	38 600		58 600
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	20 000	38 600		58 600
Dépréciations immobilisations incorporelles Dépréciations immobilisations corporelles Dépréciations titres mis en équivalence Dépréciations titres de participation Dépréciations autres immobilis. financières Dépréciations stocks et en cours Dépréciations comptes clients Autres dépréciations				
DEPRECIATIONS				
TOTAL GENERAL	30 982	38 600	305	69 277
Dotations et reprises d'exploitation Dotations et reprises financières Dotations et reprises exceptionnelles		38 600	305	
Dépréciation des titres mis en équivalence à la clôture de l'exercice				

CREANCES ET DETTES

<i>ETAT DES CREANCES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'un an</i>
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients			
Créance représentative de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Etat, autres collectivités : impôt sur les bénéfices	11 099	11 099	
Etat, autres collectivités : taxe sur la valeur ajoutée	18 093	18 093	
Etat, autres collectivités : autres impôts, taxes, versements assimilés			
Etat, autres collectivités : créances diverses			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	12 095	12 095	
Charges constatées d'avance	4 230	4 230	
TOTAL GENERAL	45 517	45 517	
Montant des prêts accordés en cours d'exercice			
Montant des remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

<i>ETAT DES DETTES</i>	<i>Montant brut</i>	<i>1 an au plus</i>	<i>plus d'1 an, -5 ans</i>	<i>plus de 5 ans</i>
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes à 1 an maximum à l'origine				
Emprunts et dettes à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	21 609	21 609		
Personnel et comptes rattachés	1 399	1 399		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 493	5 493		
Etat : impôt sur les bénéfices				
Etat : taxe sur la valeur ajoutée	1 470	1 470		
Etat : obligations cautionnées				
Etat : autres impôts, taxes et assimilés	593	593		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	8 958	8 958		
Autres dettes	10 433	10 433		
Dettes représentatives de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	49 956	49 956		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts, dettes contractés auprès d'associés	2 000			

DETAIL DES PRODUITS A RECEVOIR

31/12/2010

PRODUITS A RECEVOIR	15 237,22
AUTRES CREANCES	12 095,00
468700 PRODUITS A RECEVOIR	12 095,00
BANQUES,ETABLISSEMENTS FINANCIERS	3 142,22
518700 INTERETS COURUS A RECEVOIR	3 142,22
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	15 237,22

DETAIL DES CHARGES A PAYER

31/12/2010

CHARGES A PAYER	28 458,23
DETTES FOURNISSEURS CPTES RATTACH	18 709,00
408100 FRS FACTURES NON PARVENUES	18 709,00
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 723,23
428200 DETTES PROVISION CONGES PAYES	1 399,00
438000 AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	172,23
438200 CHARGES SOC CP	559,00
448600 CHARGES A PAYER	593,00
AUTRES DETTES	7 026,00
468600 CHARGES A PAYER	7 026,00
TOTAL DES CHARGES A PAYER	28 458,23

DETAIL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

31/12/2010

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	4 230,00
CHARGES/PRODUITS D'EXPLOITATION	4 230,00
486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	4 230,00
TOTAL DES CHARGES & PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	4 230,00

CHARGES ET PRODUITS EXCEPTIONNELS

<i>Nature des charges</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
PROVISION POUR LITIGE	38 600	687500
REGULARISATIONS SUR EXERCICES ANTERIEURS	74	672000
VNC IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4 040	675600
TOTAL	42 714	

<i>Nature des produits</i>	<i>Montant</i>	<i>Imputation au compte</i>
PRODUIT DE CESSION D'ELEMENTS D'ACTIF	33 210	775600
REPRISE PROVISION SPECIALE	305	787260
TOTAL	33 515	

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

<i>Catégories de titres</i>	<i>Nombre de titres</i>			<i>Valeur nominale</i>
	<i>à la clôture de l'exercice</i>	<i>créés pendant l'exercice</i>	<i>remboursés pendant l'exercice</i>	
Actions ordinaires	250 810			8,00

VARIATION DE LA PROVISION SPECIALE DE REEVALUATION

Rubriques	Détermination des écarts		Utilisation marge supplémentaire d'amortissement de l'exercice		Montant provision fin d'exercice
	Augmentation des montants bruts	Augmentation des amortissements	Suppl. amortissmnt	Eléments cédés	
Terrains					3 054
TOTAL					3 054

VARIATION DE LA RESERVE DE REEVALUATION

Rubriques	Montant début d'exercice	Diminutions dues aux cessions	Autres variations +/-	Montant fin d'exercice	Pour mémoire : Ecart incorporé au capital
Terrains	17 480			17 480	
TOTAL	17 480			17 480	
TOTAL					

RESULTATS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

<i>Date d'arrêté</i> <i>Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>31/12/2010</i> <i>12</i>	<i>31/12/2009</i> <i>12</i>	<i>31/12/2008</i> <i>12</i>	<i>31/12/2007</i> <i>12</i>	<i>31/12/2006</i> <i>12</i>
<i>CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</i>					
Capital social	2 006 480	2 006 480	2 006 480	2 006 480	2 006 480
Nombre d'actions - ordinaires	250 810	250 810	250 810	250 810	250 810
Nombre maximum d'actions à créer					
<i>OPERATIONS ET RESULTATS</i>					
Chiffre d'affaires hors taxes	12 905	12 846	15 748	14 614	16 168
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	103 904	113 052	197 611	167 215	160 779
Impôts sur les bénéfices	20 182	29 824	65 475	55 409	54 470
Dot. Amortissements et provisions	49 495	29 826	7 404	4 976	3 601
Résultat net	34 227	53 402	124 732	106 830	102 709
<i>RESULTAT PAR ACTION</i>					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	0	0	1	0	0
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0	0	1	0	0
<i>PERSONNEL</i>					
Effectif moyen des salariés	1	1	2	2	1
Masse salariale	23 977	23 055	22 171	21 630	17 058
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	10 306	9 394	9 368	9 936	4 050

DETAIL DES COMPTES

DETAIL DES COMPTES D'ACTIF

	31/12/2010	31/12/2009
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	106 208,88	106 208,88
CONCESSIONS, BREVETS, AUT DROITS		
205000 LOGICIELS	1 500,00	1 500,00
280500 AMORTISSEMENT SITE INTERNET	(1 500,00)	(1 500,00)
FONDS COMMERCIAL	106 208,88	106 208,88
207000 FONDS DE COMMERCE	106 208,88	106 208,88
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	119 737,54	119 683,38
TERRAINS	23 849,57	23 849,57
211580 TERRAINS HABITATION	23 849,57	23 849,57
CONSTRUCTIONS	93 763,92	95 833,81
213190 HABITATION	200 759,09	200 759,09
213500 INSTALLATION GENERALE	77 826,18	68 696,18
281300 AMORTISSEMENTS DES CONSTRUCTIONS	(167 199,22)	(163 718,55)
281350 AMORT INSTALLATION GENE	(17 622,13)	(9 902,91)
INSTALLATIONS, MATERIEL, OUTILLAGE		
215400 MATERIEL EN LOCATION	133 392,89	133 392,89
281540 AMORTISSEMENT MATERIEL	(133 392,89)	(133 392,89)
AUTRES IMMOBILISAT. CORPORELLES		
218140 AGENCEMENTS	3 093,95	3 093,95
281810 AMORTISSEMENTS MATERIEL DIVERS	(3 093,95)	(3 093,95)
ACOMPTES SUR IMMOB. CORPORELLES	2 124,05	
238000 ACOMPTE VERSE SUR IMMO	2 124,05	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES		4 039,99
TITRES DE PARTICIPATIONS		4 039,99
261100 TITRES DE PARTICIPATION CTC		4 039,99

DETAIL DES COMPTES D'ACTIF (suite)

	31/12/2010	31/12/2009
AUTRES CREANCES	41 287,00	63 948,47
ETAT ET COLLECTIVITES	29 192,00	45 944,30
444000 AVANCE IMPOT SOCIETES	11 099,00	35 652,00
445640 TVA DEDUCTIBLE S/ BIENS ET SERVICES	343,00	551,30
445670 TVA CREDIT A REPORTER	13 491,00	7 689,00
445860 TVA S/ FACTURES NON PARVENUES	4 259,00	2 052,00
DEBITEURS DIVERS	12 095,00	18 004,17
467050 C I W C		4 127,73
468700 PRODUITS A RECEVOIR	12 095,00	13 876,44
TRESORERIE ET DIVERS	4 892 672,44	4 782 448,99
COMPTES BLOQUES	4 700 000,00	4 600 000,00
512600 BLOCAGES NEUFLIZE	4 700 000,00	4 600 000,00
VALEURS A L'ENCAISSEMENT		(23,80)
511000 CARTES BLEUES		(23,80)
DISPONIBILITES	192 672,44	182 472,79
512100 CREDIT LYONNAIS	141 507,57	134 271,81
512500 NEUFLIZE	48 022,65	43 818,76
518700 INTERETS COURUS A RECEVOIR	3 142,22	4 382,22
COMPTES DE REGULARISATION	4 230,00	2 432,00
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	4 230,00	2 432,00
486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	4 230,00	2 432,00
TOTAL DES COMPTES D'ACTIF	5 164 135,86	5 078 761,71

DETAIL DES COMPTES DE PASSIF

	31/12/2010	31/12/2009
CAPITAUX PROPRES	5 055 579,76	5 021 658,02
CAPITAL	2 006 480,00	2 006 480,00
101300 CAPITAL	2 006 480,00	2 006 480,00
PRIMES D'EMISSION, DE FUSION	208 086,39	208 086,39
104200 PRIME DE FUSION	208 086,39	208 086,39
ECARTS DE REEVALUATION	17 480,22	17 480,22
105310 RESERVE SPECIALE REEVALUATION	17 480,22	17 480,22
RESERVE LEGALE	200 648,00	200 648,00
106110 RESERVE LEGALE	200 648,00	200 648,00
RESERVES STATUTAIRES & CONTRACT.	2 572 789,76	2 572 789,76
106310 RESERVE GENERALE	1 074 460,67	1 074 460,67
106320 RESERVE SPECIALE P/ INVESTISSEMENT	1 379 657,09	1 379 657,09
106321 RESERVE STATUTAIRE OU CONTRACTUELLE	118 672,00	118 672,00
REPORT A NOUVEAU	5 192,14	(48 209,40)
110000 RAN CREDITEUR	5 192,14	
119000 REPORT A NOUVEAU		(48 209,40)
RESULTAT DE L'EXERCICE	34 226,74	53 401,54
PROVISIONS REGLEMENTEES	10 676,51	10 981,51
144110 PROVISION SPECIALE REEVALUATION	3 054,06	3 359,06
147100 AMORTISSEMENTS REGLEMENTES	7 622,45	7 622,45
PROVISIONS POUR RISQUES & CHARGES	58 600,00	20 000,00
PROVISIONS POUR RISQUES	58 600,00	20 000,00
151800 PROVISION P/ CHARGES ET RISQUES	58 600,00	20 000,00
FOURNISSEURS	21 609,39	14 390,55
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	2 900,39	2 346,55
401000 FOURNISSEURS	2 900,39	2 346,55
FOURNISSEURS FACT. NON PARVENUES	18 709,00	12 044,00
408100 FRS FACTURES NON PARVENUES	18 709,00	12 044,00

DETAIL DES COMPTES DE PASSIF (suite)

	31/12/2010	31/12/2009
DETTES FISCALES ET SOCIALES	8 954,99	9 657,42
PERSONNEL ET COMPTES RATTACHES	1 399,00	1 345,00
428200 DETTES PROVISION CONGES PAYES	1 399,00	1 345,00
SECURITE SOC ET ORGANISMES SOCX	5 492,99	5 491,77
431010 SECURITE SOCIALE URSSAF	3 753,58	3 746,68
437010 GARP	407,58	391,92
437110 CAISSE RETRAITE UIRIC	569,43	547,53
437370 REGIME PREVOYANCE EMPLOYES	31,17	29,97
438000 AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	172,23	170,67
438200 CHARGES SOC CP	559,00	605,00
ETAT ET COLLECTIVITES	2 063,00	2 820,65
440200 RETENUE A LA SOURCE		500,00
445870 TVA S/ FACTURES A ETABLIR	1 470,00	1 749,65
448600 CHARGES A PAYER	593,00	571,00
AUTRES DETTES	19 391,72	13 055,72
ASSOCIES COMPTES COURANTS	8 958,48	6 958,48
455100 C/C MME DAMBRINE	2 000,00	
456840 LIQUIDATION REGROUPEMENT	6 958,48	6 958,48
DEPOTS GARANTIE	3 407,24	3 407,24
165100 DEPOTS DE GARANTIE	3 407,24	3 407,24
CHARGES A PAYER	7 026,00	2 690,00
468600 CHARGES A PAYER	7 026,00	2 690,00
TOTAL DES COMPTES DE PASSIF	5 164 135,86	5 078 761,71

DETAIL DES COMPTES DE PRODUITS

	31/12/2010	31/12/2009
CHIFFRES D'AFFAIRES NET	12 904,77	12 845,73
PRODUCTION SERVICES - EXPORT	12 904,77	12 845,73
708310 LOCATION CONTENEURS SANS TAXES	12 904,77	12 845,73
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION	126 196,99	130 762,79
AUTRES PRODUITS	126 196,99	130 762,79
752010 LOYERS RECUS	96 190,52	92 608,75
758010 PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	4,47	15,75
708500 REFACTURATION FRAIS DE PERSONNEL	30 002,00	38 138,29
PRODUITS FINANCIERS	72 429,63	119 132,40
PRODUITS FINANCIERS PARTICIPATION	2 048,00	2 628,00
761100 REVENUS S/ TITRES DE PARTICIPATION	2 048,00	2 628,00
AUTRES INTERETS & PROD ASSIMILES	70 381,63	116 504,40
768000 AUTRES INTERETS BLOCAGES	69 753,89	103 973,60
768100 AUTRES PRODUITS FINANCIERS		12 025,96
768200 AUTRES PRODUITS	627,74	504,84
PRODUITS EXCEPTIONNELS	33 515,00	1 955,00
PRODUITS EXCEPT EN CAPITAL	33 210,00	1 650,00
775000 PRODUIT CESSION ELEMENT ACTIF		1 650,00
775600 PRODUIT DES CESSIONS IMMOB FINANCIÉ	33 210,00	
REPRISES PROV & TRANSF DE CHARGES	305,00	305,00
787260 REPRISE PROVISION SPECIALE DE REEVA	305,00	305,00
TOTAL DES COMPTES DE PRODUITS	245 046,39	264 695,92

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES

	31/12/2010	31/12/2009
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	85 768,34	70 155,13
MATIERES ET FOURN. NON STOCKEES		137,54
606100 ELECTRICITE		137,54
LOCATIONS	11 700,59	16 705,29
613220 CHARGES HABITATION	11 700,59	16 705,29
ENTRETIEN ET REPARATIONS	469,38	1 557,23
615200 ENTRETIEN ET REVISION WAGONS	1 175,02	2 090,95
615300 REVISION WAGONS		331,64
615400 ASSURANCES WAGONS	66,84	79,01
615700 FRAIS ESSIEUX WAGONS	0,37	44,14
615800 FRAIS DIVERS WAGONS	(772,85)	(988,51)
PRIMES D'ASSURANCES	1 697,56	1 547,58
616110 ASSURANCE	1 697,56	1 547,58
PERSONNEL EXTERIEUR A ENTREPRISE	17 019,00	
621410 PERSONNEL EXTERIEUR STE LIEES	17 019,00	
REMUNERATIONS INTERM, HONORAIRES	51 612,22	42 097,51
622200 COMMISSION FRAIS CIAUX ET DE GERANC	7 375,93	7 081,35
622600 HONORAIRE	40 940,90	31 442,99
622800 FRAIS DIVERS	3 295,39	3 573,17
PUBLICITE, RELATIONS EXTERIEURES	1 619,26	6 073,12
623100 ANNONCES ET INSERTIONS	1 619,26	6 073,12
DEPLACTS, MISSIONS ET RECEPTIONS	578,36	474,55
625100 FRAIS DEPLACEMENTS	66,91	
625700 MISSIONS ET RECEPTIONS	511,45	474,55
FRAIS POSTAUX, TELECOMMUNICATIONS	972,35	1 713,54
626200 TELEPHONE ET FRAIS POSTAUX	503,47	692,95
626300 FRAIS INTERNET	468,88	1 020,59
SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES	99,62	(151,23)
627800 FRAIS DE BANQUES ET DIVERS	99,62	(151,23)

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES (suite)

	31/12/2010	31/12/2009
IMPOTS, TAXES ET VERS. ASSIMILES	9 157,00	9 050,00
IMPOTS & TAXES SUR REMUNERATIONS	523,00	503,00
631300 FORMATION CONTINUE ET ALTERNANCE	360,00	346,00
633500 TAXE APPRENTISSAGE	163,00	157,00
AUTRES IMPOTS ET TAXES	8 634,00	8 547,00
635100 TAXE PROFESSIONNELLE		753,00
635120 TAXES FONCIERES	7 597,00	7 394,00
635500 CFE	637,00	
635800 TAXES DIVERSES	400,00	400,00
CHARGES DE PERSONNEL	34 290,51	32 523,87
SALAIRES ET TRAITEMENTS	23 976,70	23 054,52
641170 APPOINTEMENTS	23 976,70	23 054,52
CHARGES SOCIALES	10 305,81	9 394,35
645100 COTISATION URSSAF	6 401,45	5 832,78
645200 COTISATION URSSAF PRESIDENT	847,00	644,00
645300 COTISATION CAISSE DE RETRAITE UIRIC	1 366,66	1 314,45
645400 COTISATION ASSEDIC	1 054,93	980,89
645800 COTISATION AUTRES ORGANISMES SOCIAU	536,64	529,11
645900 MEDECINE DU TRAVAIL	99,13	93,12
AUTRES CHARGES DE PERSONNEL	8,00	75,00
641290 PROVISION CONGES PAYES ET CHARGES	8,00	75,00
DOTATIONS D'EXPLOITATION	11 199,89	10 131,05
AMORTISSEMENTS IMMOBILISATIONS	11 199,89	10 131,05
681120 DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	11 199,89	10 131,05
AUTRES CHARGES	7 507,60	39 610,33
CHARGES DIV DE GESTION COURANTE	7 507,60	39 610,33
658000 CHARGES DIVERS GESTION	7,60	31,73
641200 COMPLEMENT RETRAITE PRESIDENT		31 578,60
653000 JETONS DE PRESENCE	7 500,00	8 000,00

DETAIL DES COMPTES DE CHARGES (suite)

	31/12/2010	31/12/2009
CHARGES EXCEPTIONNELLES	42 714,31	20 000,00
CHARGES EXCEPT DE GESTION	74,32	
672000 CHARGES SUR EXERCICES ANTERIEURS	74,32	
CHARGES EXCEPT EN CAPITAL	4 039,99	
675600 VNC IMMO FINANCIERES	4 039,99	
DOT EXCEPT AUX AMORT & PROVISIONS	38 600,00	20 000,00
687500 DAP P/ RISQ & CHARGES EXCEPT.	38 600,00	20 000,00
IMPOTS SUR LES BENEFICES	20 182,00	29 824,00
IMPOT SUR LES BENEFICES	20 182,00	29 824,00
695000 IMPOT SUR LES BENEFICES	20 182,00	29 824,00
TOTAL DES COMPTES DE CHARGES	210 819,65	211 294,38

ETABLISSEMENTS FAUVET-GIREL

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 2 006 480 EUROS
SIEGE SOCIAL : 40 BOULEVARD HENRI SELLIER - 92150 SURESNES
SIREN 552 064 933 RCS NANTERRE

ASSEMBLEE GENERALE DU 8 JUIN 2011

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et de soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les conditions et délais légaux.

Il vous sera ensuite donné lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

Conformément aux dispositions de l'article R 225-102 du Code de Commerce, est annexé au présent rapport le tableau faisant apparaître les résultats de la société au cours des cinq derniers exercices.

1/14

Paraphe:

COMPTE RENDU DE L'ACTIVITE 2010

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

ETABLISSEMENT FAUVET GIREL est une société cotée sur le marché Euronext Paris – EuroList – Valeurs locales – CAC Fiancials, classée sous le secteur Sociétés financières – Instruments de placement en actions. La valeur la plus basse atteinte par le titre pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010 a été de 20,60 euros le 24 septembre 2010. Son cours le plus haut fut le 5 mai 2010 à 30 euros. La fin d'année 2010 a été marquée par une baisse du titre sur le marché à 28,80 euros. (Données www.euronext.com)

FAUVET GIREL n'a pas eu d'activité commerciale ou technique contractuelle nouvelle durant cet exercice, ni en prolongation de son concours à AFR.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

L'exercice en cours ne comporte pas actuellement de perspective nouvelle et à court terme au plan opérationnel.

La société limite actuellement son activité au traitement des problèmes techniques et commerciaux issus de son passé de constructeur. Elle gère par ailleurs les emplois de trésorerie à court terme et l'exploitation de son parc immobilier.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

FILIALES ET PARTICIPATIONS

S'agissant des filiales et participations. Nous vous rappelons que le tableau des filiales et participations est annexé au bilan.

Le 22 septembre 2010, notre société a cédé à ERMEWA FERROVIAIRE la totalité des titres qu'elle détenait dans la société CTC.

INFORMATIONS

DETTES FOURNISSEURS

Conformément aux dispositions des articles L 441-6-1 (loi n° 2008-776 d'août 2008, art 24) et D 441-4 du Code de commerce, nous vous communiquons la décomposition du solde des dettes à l'égard des fournisseurs :

- Au 31 décembre 2009 : Dettes fournisseurs : 2 346,55 €
- Au 31 décembre 2010 : Dettes fournisseurs : 2 900,39 €

INFORMATIONS SUR LA DETENTION DU CAPITAL PAR CERTAINS ACTIONNAIRES

Conformément aux dispositions de l'article L 233-13 du Code de commerce et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L 233-7 et L 233-12 dudit Code, nous vous indiquons ci-après l'identité des associés possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote :

- Au 31 décembre 2010, la société SPACLO détient 86,30 % du capital de la Société, soit plus des deux tiers du capital.

Aucune modification des répartitions ci-dessus n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

DEPENSES SOMPTUAIRES ET CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

PRESENTATION DES COMPTES ET PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2010 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

En raison de l'activité et des résultats de la société, son endettement de 49 956 euros (contre 37 104 euros au titre de l'exercice précédent soit une hausse de 34,64 %) n'est pas significatif. Nous signalons, à titre d'information, que le principal poste d'endettement concerne les dettes d'exploitation pour un montant de 30 564 euros. Compte tenu du marché, l'activité de la société devraient donc se maintenir et ne présente, en conséquence, aucun risque ni aucune incertitude quant à l'avenir.

EQUILIBRE FINANCIER

Les capitaux propres en fin d'exercice s'élèvent à 5 055 580 euros (contre 5 021 658 euros auparavant).

Ils représentent 97,90% du total bilan de la Société.

L'actif immobilisé varie de 229 932 euros en 2009 à 225 946 euros pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, soit une baisse de 1,73%.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

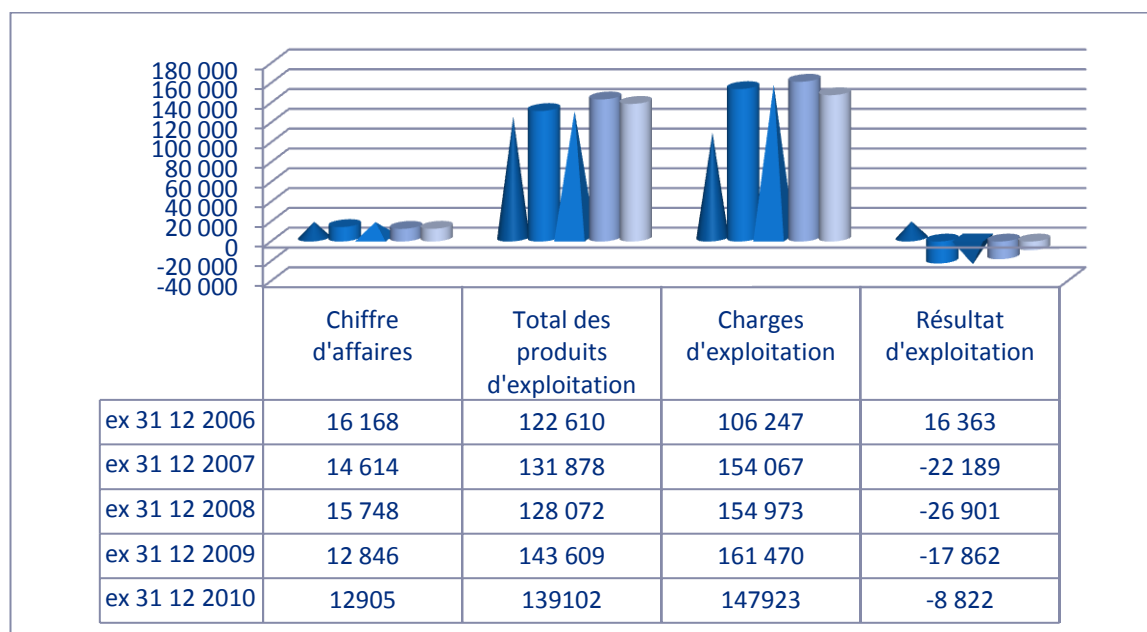
Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010 :

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 12 905 euros contre 12 846 euros au titre de l'exercice précédent ;

Le total des produits d'exploitation s'élève à 139 102 euros contre 143 609 euros au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 3,14% ;

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 147 923 euros contre 161 470 euros au titre de l'exercice précédent, soit une baisse de 8,39% ;

Le résultat d'exploitation ressort à (8 822) euros contre (17 862) euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 50,61% ;



Le montant des traitements et salaires s'élève à 23 977 euros contre 23 055 euros au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 4% ;

L'effectif salarié moyen est de un salarié.

Le montant des charges sociales s'élève à 10 314 euros contre 9 469 euros au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 8,92% ;

Compte tenu d'un résultat financier de 72 430 euros (119 132 euros au titre de l'exercice précédent), le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à 63 608 euros contre 101 271 euros pour l'exercice précédent, soit une variation à la baisse de 37,19% ;

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel de (9 199) euros et de l'impôt sur les

bénéfices de 20 182 euros, le résultat de l'exercice se solde par **un bénéfice de 34 226,74 euros** contre un bénéfice de 53 401,54 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation à la baisse de 35,90% ;

Au 31 décembre 2010, le total du bilan de la Société s'élevait à 5 164 135,86 euros contre 5 078 761,71 euros, soit une hausse de 1,68%.

Est joint en annexe au présent rapport, le tableau des résultats prévu par l'article R 225-102 du code de commerce.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **34 226,74 euros** de la manière suivante :

ORIGINE

- **Report à nouveau antérieur** : 5 192,14 euros
- **Résultat bénéficiaire de l'exercice** : 34 226,74 euros.

AFFECTATION

En totalité au compte « Report à nouveau », dont le Solde du compte ressortira ainsi à 39 418,88 euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois précédents exercices.

CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux comptes.

Par ailleurs, nous vous indiquons que la liste et l'objet des conventions courantes conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières sont significatives pour les parties, ont été communiqués aux administrateurs et au Commissaire aux comptes.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Aucun mandat ne doit faire l'objet d'un renouvellement cette année.

SITUATION DES MANDATS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous vous rappelons que les mandats des commissaires aux comptes n'arrivent à expiration qu'à l'issue de l'Assemblée Générale devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015.

ACTIONNARIAT SALARIE

Il n'y a pas de participation des salariés au capital de la société.

Les actionnaires n'ayant pas été consultés relativement à une augmentation de capital réservée aux salariés, il y a lieu, en application des dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de Commerce, de convoquer une assemblée générale extraordinaire à l'effet de proposer, une augmentation de capital réservée aux salariés, dans le cadre de l'obligation de consultation périodique des actionnaires.

Il est rappelé que cette consultation devra être renouvelée tous les trois ans, aussi longtemps que la participation au capital des salariés au capital de la Société restera inférieure à 3 %.

Compte tenu des obligations légales, nous vous avons réuni en la forme extraordinaire également

et il va vous être présenté le projet d'augmentation de capital réservée aux salariés.

JETONS DE PRESENCE

Enfin, vous aurez à vous prononcer sur l'attribution de jetons de présence à votre Conseil d'administration. A ce titre, nous vous proposons de fixer le montant des jetons de présence alloués pour l'année 2011 aux administrateurs à 7 500 euros.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Conseil d'administration

ANNEXE

1. TABLEAU DES 5 DERNIERS EXERCICES

<i>Date d'arrêté</i> <i>Durée de l'exercice (mois)</i>	<i>31/12/2010</i> <i>12</i>	<i>31/12/2009</i> <i>12</i>	<i>31/12/2008</i> <i>12</i>	<i>31/12/2007</i> <i>12</i>	<i>31/12/2006</i> <i>12</i>
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 006 480	2 006 480	2 006 480	2 006 480	2 006 480
Nombre d'actions					
-ordinaires	250 810	250 810	250 810	250 810	250 810
Nombre maximum d'actions à créer					
OPERATIONS ET RESULTATS					
Chiffre d'affaires hors taxes	12 905	12 846	15 748	14 614	16 168
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	103 904	113 052	197 611	167 215	160 779
Impôts sur les bénéfices	20 182	29 824	65 475	55 409	54 470
Dot. Amortissements et provisions	49 495	29 826	7 404	4 976	3 601
Résultat net	34 227	53 402	124 732	106 830	102 709
RESULTAT PAR ACTION					
Résultat après impôt, participation, avant dot.amortissements, provisions	0	0	1	0	0
Résultat après impôt, participation dot. amortissements et provisions	0	0	1	0	0
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	1	1	2	2	1
Masse salariale	23 977	23 055	22 171	21 630	17 058
Sommes versées en avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales...)	10 306	9 394	9 368	9 936	4 050

2. INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX

Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1, al. 4 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires sociaux de la Société.

Monsieur Bruno DAMBRINE

- œ Président Directeur Général de la société CIWC
- œ Président du Conseil d'administration de la société CWS
- œ Directeur général et administrateur de la société SPACLO
- œ Directeur Général de la société ERMEWA FERROVIAIRE SAS
- œ Représentant permanent de la société SPACLO au Conseil d'administration de la société CHANTELLE,
- œ Administrateur des sociétés EVS,
- œ Président de la société ORVAL et FERIFOS

Monsieur Gilles DAMBRINE

- œ Président Directeur Général et Administrateur de la Société ETABLISSEMENTS FAUVET-GIREL SA
- œ Directeur Général et Administrateur de la société CWS
- œ Administrateur de la société SPACLO SA,
- œ Administrateur de la société CIWC SA,

Monsieur Stéphane PREFOL

- œ Représentant permanent de la société SPACLO au Conseil d'administration de la société CWS
- œ Administrateur de la société SPACLO

Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de commerce, nous vous rendons compte de la rémunération totale (éléments fixes, variables et exceptionnels) y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant accès au capital ou à l'attribution de titres de créances (Art. L 225-102-1 C. Com.) et des avantages de toute nature versés **durant l'exercice écoulé** à chaque mandataire social, ainsi que les critères en fonction desquels ils ont été calculés ou les circonstances en vertu desquelles ils ont été établis.

Nous vous indiquons également les engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements.

Il est rappelé, pour la bonne règle, qu'en fonction des décisions prises par le Conseil, Madame Marianne Dambrine a bénéficié d'un complément de retraite, reversé depuis le décès de Monsieur Jacques Dambrine jusqu'au 31 décembre 2009.

Depuis le Conseil d'administration du 14 novembre 2008, Monsieur Gilles DAMBRINE est Président Directeur Général de la Société.

Tableau récapitulatif des rémunérations de Gilles DAMBRINE

Gilles DAMBRINE	Exercice N-1 (ex 31 12 2009)		Exercice N (ex 31 12 2010)	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe				
Rémunération variable				
Rémunération exceptionnelle				
Jetons de présence		2 500		2 500
Avantage en nature				
TOTAL		2 500		2 500

Tableau sur les jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Mandataires sociaux non dirigeants	Montants versés au cours de l'exercice N-1 (ex 31 12 2009)	Montants versés au cours de l'exercice N (ex 31 12 2010)
Bruno DAMBRINE		
• Jetons de présence	2 500	2 500
• Autres rémunérations		
Stéphane PREFOL		
• Jetons de présence	2 500	2 500
• Autres rémunérations		
TOTAL	5 000	5 000

ETABLISSEMENTS FAUVET-GIREL

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 2 006 480 EUROS
SIEGE SOCIAL : 40 BOULEVARD HENRI SELLIER - 92150 SURESNES
SIREN 552 064 933 RCS NANTERRE

RAPPORT SPECIAL DU CONSEIL CONCERNANT L'ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

Mesdames, Messieurs,

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance, en application des dispositions de l'article L225-197-4 alinéa 1 du Code de commerce, qu'aucune attribution d'actions gratuites n'a été effectuée au profit des salariés et/ou dirigeants ne détenant pas plus de 10% du capital social, de notre Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il convient de souligner que conformément à l'article L 225-197-4, s'il y avait eu attribution gratuite, elle n'aurait pas eue pour effet de permettre aux salariés et/ou dirigeants de détenir plus de 10% du capital social.

Fait à Paris
Le 11 Avril 2011

Le Président Directeur Général

ETABLISSEMENTS FAUVET-GIREL

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 2 006 480 EUROS
SIEGE SOCIAL : 40 BOULEVARD HENRI SELLIER – 92150 SURESNES
SIREN 552 064 933 RCS NANTERRE

RAPPORT SPECIAL SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D'ACHAT D'ACTIONS (ARTICLE L 225-184 DU CODE DE COMMERCE)

Conformément aux dispositions de l'article L 225-184 du Code de commerce, nous vous communiquons aux termes du présent rapport, les informations relatives aux opérations d'options de souscription et/ou achat d'actions réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Nous vous informons qu'aucune opération de cette nature ne s'est déroulée au cours de l'exercice écoulé.

Le Président Directeur Général

ETABLISSEMENTS FAUVET-GIREL

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 2 006 480 EUROS
SIEGE SOCIAL : 40 BOULEVARD HENRI SELLIER - 92150 SURESNES
SIREN 552 064 933 RCS NANTERRE

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 2 JUIN 2011

Nous vous rappelons qu'en application des dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de commerce, lorsque le rapport de gestion à l'assemblée générale ordinaire annuelle fait apparaître que les actions détenues collectivement par les salariés représentent moins de 3% du capital social, le Conseil d'administration doit convoquer une assemblée générale extraordinaire à l'effet de lui soumettre une résolution tendant à procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés adhérant à un plan d'épargne d'entreprise.

Le rapport de gestion de l'exercice clos le 31 décembre 2010 présenté à l'Assemblée Générale de ce jour pour la partie relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle fait ressortir une participation collective des salariés nulle.

En conséquence, votre Conseil d'administration vous soumet une résolution à l'effet de décider une augmentation de capital réservée aux salariés de la Société adhérents du Plan d'épargne d'entreprise.

La Société ne comportant pas un tel Plan, il serait alors mis en place.

Il est rappelé que cette consultation de l'Assemblée Générale Extraordinaire doit être renouvelée tous les trois ans (Article 165-I nouveau du Décret 2005-112 du 10 février 2005), et plus précisément "au cours de la troisième année civile suivant la précédente assemblée ayant statué sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital" aussi longtemps que la participation au capital des salariés restera inférieure à 3 %.

Nous vous proposons de déléguer au Conseil d'administration tous pouvoirs, conformément aux dispositions des articles L 225-129-6 et L 225-138-1 du Code de commerce, afin qu'il procède, en une ou plusieurs fois, dans les conditions prévues à l'article L 443-5 du Code du travail, à une augmentation du capital social en numéraire d'un montant maximum de 200 648 euros réservée aux salariés de la Société adhérant au plan d'épargne d'entreprise.

La présente autorisation serait consentie pour une durée de 5 ans à compter de la décision de l'assemblée.

Le prix de souscription des actions sera fixé conformément aux dispositions de l'article L 443-5, al. 3 du Code du travail.

Ainsi, le prix de souscription des actions devra être déterminé par le Conseil d'administration conformément aux méthodes objectives retenues en matière d'évaluation d'actions en tenant compte de la situation nette comptable, de la rentabilité et des perspectives d'activité de l'entreprise. A défaut de pouvoir appliquer ces méthodes, le prix de souscription sera déterminé en divisant par le nombre d'actions existantes le montant de l'actif net réévalué d'après le bilan le plus récent. Ce prix doit être ainsi déterminé à chaque exercice sous le contrôle du Commissaire aux comptes.

Nous vous demandons également de déléguer à votre Conseil d'administration tous pouvoirs à l'effet de :

- fixer les conditions d'ancienneté à remplir par les bénéficiaires des actions nouvelles ;
- fixer le délai accordé aux souscripteurs pour la libération des actions nouvelles ;
- déterminer si les souscriptions aux actions nouvelles devront être réalisées directement ou par l'intermédiaire d'un fonds commun de placement ;
- dans la limite du montant maximum de 200 648 euros ci-dessus, fixer le montant de chaque émission, décider de la durée de la période de souscription, fixer la date de jouissance des actions nouvelles, et plus généralement d'arrêter l'ensemble des modalités de chaque émission ;
- de procéder aux formalités consécutives et apporter aux statuts les modifications corrélatives ;
- et d'une manière générale, prendre toutes mesures pour la réalisation des augmentations de capital, dans les conditions prévues par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Vous entendrez également la lecture du rapport spécial de votre Commissaire aux comptes qui vous donnera son avis sur la suppression du droit préférentiel de souscription, le choix des éléments du calcul du prix d'émission et le montant de celui-ci, sur l'incidence de l'émission proposée sur la situation de l'actionnaire par rapport aux capitaux propres ainsi que sur la sincérité des informations tirées des comptes de la Société sur lesquels il donne son avis.

Nous vous demandons de ne pas approuver les projets de résolutions soumis à votre vote compte tenu du peu de salariés qui seraient concernés.

Le Conseil d'administration

ETABLISSEMENTS FAUVET-GIREL

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 2 006 480 EUROS

SIEGE SOCIAL : 40 BOULEVARD HENRI SELLIER – 92150 SURESNES

SIREN 552 064 933 RCS NANTERRE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (ARTICLE L 225-37 DU CODE DE COMMERCE)

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de commerce, nous vous rendons compte aux termes du présent rapport :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux de votre Conseil d'administration ;
- des éventuelles limitations apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général ;
- des procédures de contrôle interne ;
- des procédures de gestion des risques ;
- des modalités de participation aux assemblées générales ;
- éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique ;
- principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

1 - CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1.1 COMPOSITION DU CONSEIL

Nous vous rappelons que votre Conseil d'administration est actuellement composé de 3 membres.

- Monsieur Gilles DAMBRINE, Administrateur et Président Directeur Général,
- Monsieur Bruno DAMBRINE, Administrateur,
- Monsieur Stéphane PREFOL, Administrateur.

La liste des administrateurs de la Société incluant les fonctions exercées dans d'autres sociétés est incluse dans le rapport de gestion page 12, 13 et 14.

Conformément à l'article 148 du décret du 23 mars 1967, nous vous indiquons que votre Conseil d'administration a procédé au choix de l'une des deux modalités d'exercice de la Direction Générale prévues à l'article L 225-51-1 du Code de commerce.

Le Conseil a décidé d'opter pour la confusion des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général au cours du Conseil d'administration du 14 novembre 2008. En conséquence, Monsieur Gilles DAMBRINE a été nommé Président du Conseil d'administration, et assume sous sa responsabilité la Direction Générale de la Société.

1.2 FREQUENCE DES REUNIONS

L'article 17 des statuts prévoit que le Conseil se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, votre Conseil d'administration s'est réuni trois fois.

L'agenda des réunions du Conseil a été le suivant :

❖ **Conseil du 18 mars 2010 appelé à statuer sur :**

- ◆ *Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 juillet 2009 ;*
- ◆ *Arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009 ;*
- ◆ *Décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'Assemblée Générale Annuelle Ordinaire sur les comptes dudit exercice ;*
- ◆ *Complément de retraite du Président*
- ◆ *Nomination des Commissaires aux comptes titulaires et suppléants*
- ◆ *Mandats des administrateurs,*
- ◆ *Questions diverses.*

❖ **Conseil du 23 juin 2010 appelé à statuer sur :**

- ◆ *Approbation du procès verbal de la réunion du 13 avril 2010 ;*
- ◆ *Attribution des jetons de présences alloués par l'Assemblée Générale.*

❖ **Conseil du 7 juillet 2010 appelé à statuer sur :**

- ◆ *Arrêté des comptes semestriels au 30 juin 2010 ;*
- ◆ *Questions diverses.*

1.3 CONVOCATIONS DES ADMINISTRATEURS

Conformément à l'article 17 des statuts, « En principe, la convocation doit être faite trois jours d'avance. Mais elle peut être verbale et sans délai si tous les administrateurs y consentent ou ratifient ». Les administrateurs ont été régulièrement convoqués lors des conseils soit par courrier soit oralement au moins trois jours avant la date fixée pour la tenue de la réunion du conseil.

Conformément à l'article L 225-238 du Code de commerce, le Commissaire aux comptes a été convoqué aux réunions du Conseil :

- du 18 mars 2010 qui a examiné et arrêté les comptes annuels par courrier recommandé avec avis de réception en date du 2 avril 2008. ;
- du 7 juillet 2010 qui a examiné et arrêté les comptes semestriels par courrier remis en mains propres contre décharge en date du 30 juin 2010

1.4 INFORMATION DES ADMINISTRATEURS

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des administrateurs leur ont été communiqués trois jours avant la réunion.

1.5 TENUE DES REUNIONS

Les réunions du Conseil d'administration se déroulent au siège du Cabinet Audit Synthèse, au, 11 rue de Téhéran, Paris 8^{ème}.

1.6 PROCES-VERBAUX DES REUNIONS

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués sans délai à tous les administrateurs.

1.7 LE TAUX DE PRESENCE DES ADMINISTRATEURS AUX CONSEILS

Pour tous les Conseils d'administrations de l'année 2010, l'ensemble des administrateurs étaient présents.

2 - POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Le Conseil d'administration accorde au Directeur Général les pouvoirs les plus étendus, conformément aux dispositions de l'article 19 des statuts, pour agir en toutes circonstances au nom de la société.

3 – PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE

3.1 CONTROLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne sont adaptées en fonction de la dimension très restreinte actuelle des activités de la société.

Les gestions de trésorerie sont concentrées sur une banque centralisatrice qui fournit chaque fin de mois la situation des En cours et à chaque renouvellement les montants des produits financiers obtenus des placements.

La vérification des informations comptables et financières est facilitée par le nombre très faible d'opérations conduites.

La quasi-inexistence de personnel dépendant directement de la société permet de s'assurer que les risques sociaux sont maîtrisés.

3.2 ORGANISATION DE LA FONCTION COMPTABLE

La comptabilité est externalisée et confiée à la société AUDIT SYNTHÈSE, cabinet d'expertise comptable et de commissariat aux comptes.

La signature des règlements financiers et des paiements relève de la compétence du Président Directeur Général, après justification sur pièces approuvées.

3.3 CONTROLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

FAUVET GIREL est une société anonyme cotée qui ne fait plus appel au marché financier depuis de nombreuses années. Compte tenu de la sortie du domaine opérationnel qui caractérise la situation, les relations avec les acteurs du marché et avec les organismes qui le

gouvernement, sont de la compétence exclusive du Président Directeur Général. Il n'est pas dans les objectifs de rechercher la notoriété boursière.

3.4 CONTROLE DES COMPTES

Quant au contrôle des comptes, cette fonction relève de la mission du Commissaire aux comptes nommé par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pour une durée de 6 années.

4 – PROCEDURES DE GESTION DES RISQUES MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

La Société a une activité opérationnelle de location de conteneurs. Le principal du résultat de la Société résulte de la gestion de la trésorerie bloquée sur des comptes rémunérés à taux fixes.

Compte tenu de cette activité il n'existe pas de risque identifié.

5 – PARTICIPATION AUX ASSEMBLEES GENERALES

Les modalités de convocation, les conditions d'admission et les conditions d'exercice des droits de vote des actionnaires à l'Assemblée Générale sont régis par la loi et les articles 25, 27 et 30 des statuts de la Société.

Article 25 – Convocation, lieu de réunion des Assemblées Générales

1. *Les Assemblées Générales sont convoquées, soit par le Conseil d'Administration, soit par les Commissaires aux Comptes en cas d'urgence, soit par toutes personnes habilitées à cet effet.*

La convocation des Assemblées Générales est faite par avis insérés dans les délais légaux et règlementaires dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du lieu du siège social, et au « Bulletin des Annonces Légales Obligatoires ».

Quinze jours au moins avant la date de l'Assemblée, les Actionnaires, titulaires d'actions nominatives depuis au moins un mois à la date des insertions ci-dessus visées ou ayant déposé leurs actions au porteur au siège social également depuis un mois au moins à la date desdites insertions, seront en outre convoqués à toute Assemblée par lettre ordinaire ou, sur leur demande et à leurs frais, par lettre recommandée.

L'avis et les lettres de convocation doivent contenir les mentions prescrites par la loi

- 2. Lorsqu'une Assemblée n'a pu délibérer faute de réunir le quorum requis, la deuxième Assemblée et, le cas échéant, la deuxième Assemblée prorogée, sont convoquées six jours francs au moins d'avance dans les mêmes formes que la première. L'avis et les lettres de convocation de cette deuxième Assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première.*

ARTICLE 27 – Accès aux Assemblées – pouvoirs

- 1. Tout Actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de son identité et également de la propriété de ses titres sous la forme et dans le délai mentionnés dans les avis de convocation, sans toutefois que ce délai puisse excéder cinq jours francs avant la réunion de l'Assemblée.*
- 2. Un Actionnaire peut se faire représenter par un Actionnaire ou par son conjoint ; à cet effet, le mandataire doit justifier de son mandat.*

Les représentants légaux d'Actionnaires juridiquement incapables et les personnes physiques représentant des personnes morales Actionnaires prennent part aux Assemblées, qu'ils soient ou non personnellement Actionnaires.

ARTICLE 30 – Quorum – Vote – Nombre de voix

- 1. Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.*
- 2. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la portion du capital qu'elles représentent. A égalité de valeur nominale, chaque action de capital ou de jouissance donne droit à une voix.*

3. *Au cas où des actions sont remises en gage, le droit de vote est exercé par le propriétaire des titres. A cet effet, le créancier gagiste dépose, à la demande de son débiteur les actions qu'il détient en gage au lieu, sous la forme et dans le délai indiqué dans l'avis de convocation.*
4. *Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés, à main levée, ou par assis et levés, ou par appel nominal, selon ce qu'en décide le bureau de l'Assemblée.*

Toutefois le scrutin secret peut être réclamé :

- a. *Soit par le Conseil d'Administration,*
- b. *Soit par des Actionnaires représentant au moins le dixième du capital et à la condition qu'ils en aient fait la demande écrite au Conseil d'Administration ou à l'autorité qui a procédé à la convocation deux jours francs au moins avant la réunion.*

6 – ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Il n'existe pas d'éléments identifiés ayant une incidence en cas d'offre publique.

7 - PRINCIPES ET REGLES ARRETES POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Les rémunérations versées par la société ETABLISSEMENT FAUVET GIREL sont des jetons de présence. Le montant des jetons de présence 2010 a été fixé par l'Assemblée Générale du 23 juin 2010. Le Conseil d'administration s'est réuni à l'issue de l'Assemblée Générale et a procédé à la répartition des jetons de présence.

Fait à

Le

Le Président Directeur Général

ETABLISSEMENTS FAUVET-GIREL

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 2 006 480 EUROS
SIEGE SOCIAL : 40 BOULEVARD HENRI SELLIER - 92150 SURESNES
SIREN 552 064 933 RCS NANTERRE

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Je soussigné, Monsieur Gilles DAMBRINE, Président Directeur Général de la Société ETABLISSEMENTS FAUVET GIREL, Société Anonyme au capital de 2 006 480 euros dont le siège social est 40 boulevard Henri Sellier 92150 SURESNES, immatriculée au registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 552 064 933 atteste qu'à ma connaissance les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'émetteur et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de l'émetteur ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles ils sont confrontés.

Gilles DAMBRINE

Président Directeur Général

C O P E R N I C

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Paris

5, rue Crevaux - 75116 PARIS

2, rue Louis Revon - 74000 ANNECY

Membre de QANTEA - Réseau international INAA GROUP

ETABLISSEMENTS FAUVET GIREL

Société anonyme au capital de 2.006.480 €uros

Siège social : 40, boulevard Henri Sellier - 92150 SURESNES

552 064 933 R.C.S. NANTERRE

Rapport sur les comptes annuels

Rapport sur le rapport du Président du conseil d'administration

Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés

(exercice clos le 31 décembre 2010)

C O P E R N I C

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Paris

5, rue Crevaux - 75116 PARIS

2, rue Louis Revon - 74000 ANNECY

Membre de QANTEA - Réseau international INAA GROUP

ETABLISSEMENTS FAUVET GIREL

Société anonyme au capital de 2.006.480 €uros

Siège social : 40, boulevard Henri Sellier - 92150 SURESNES

552 064 933 R.C.S. NANTERRE

Rapport sur le rapport du Président du conseil d'administration

(exercice clos le 31 décembre 2010)

ETABLISSEMENTS FAUVET GIREL

Société anonyme au capital de 2.006.480 euros

Siège social : 40, boulevard Henri Sellier - 92150 SURESNES

552 064 933 R.C.S. NANTERRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE,
SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société FAUVET GIREL et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de Commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L 225-37 du Code de Commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L 225-37 du Code de Commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière et,
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L 225-37 du Code de Commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L 225-37 du Code de Commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L 225-37 du Code de Commerce.

Fait à Paris, le 18 mai 2011

Pour COPERNIC

Société de Commissaires aux Comptes Membre de QANTEA - Réseau international INAA GROUP

Philippe SIXDENIER

C O P E R N I C

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Paris

5, rue Crevaux - 75116 PARIS

2, rue Louis Revon - 74000 ANNECY

Membre de QANTEA - Réseau international INAA GROUP

ETABLISSEMENTS FAUVET GIREL

Société anonyme au capital de 2.006.480 €uros

Siège social : 40, boulevard Henri Sellier - 92150 SURESNES

552 064 933 R.C.S. NANTERRE

Rapport sur les comptes annuels

(exercice clos le 31 décembre 2010)

ETABLISSEMENTS FAUVET GIREL

Société anonyme au capital de 2.006.480 €uros

Siège social : 40, boulevard Henri Sellier - 92150 SURESNES

552 064 933 R.C.S. NANTERRE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2010

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2010 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société FAUVET GIREL, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et les informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I – OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des provisions pour risques et charges, et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L 225-102-1 du Code de Commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Fait à Paris, le 18 mai 2011.

Pour COPERNIC

Société de Commissaires aux Comptes Membre de QANTEA - Réseau international INAA GROUP

Philippe SIXDENIER

C O P E R N I C

Société de Commissariat aux Comptes Membre de la Compagnie Régionale de Paris

5, rue Crevaux - 75116 PARIS

2, rue Louis Revon - 74000 ANNECY

Membre de QANTEA - Réseau international INAA GROUP

ETABLISSEMENTS FAUVET GIREL

Société anonyme au capital de 2.006.480 €uros

Siège social : 40, boulevard Henri Sellier - 92150 SURESNES

552 064 933 R.C.S. NANTERRE

Rapport spécial sur les conventions et engagements réglementés

(exercice clos le 31 décembre 2010)

ETABLISSEMENTS FAUVET GIREL

Société anonyme au capital de 2.006.480 euros

Siège social : 40, boulevard Henri Sellier - 92150 SURESNES

552 064 933 R.C.S. NANTERRE

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31.12.2010

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article L 225-38 du Code de Commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L 225-38 du Code de Commerce.

Fait à Paris, le 18 mai 2011

Pour COPERNIC

Société de Commissaires aux Comptes Membre de QANTEA - Réseau international INAA GROUP

Philippe SIXDENIER